

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2018

COMPTE-RENDU

Le vingt-trois novembre deux mille dix-huit à dix-neuf heures trente le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Madame HAMON Annie, Maire de la Commune de TAULÉ (Finistère).

Date convocation : 12/11/2018

Date d'affichage : 13/11/2018

Conseillers en exercice : 23

Présents : 16

Votants : 22

Étaient présents : Le Maire, Annie HAMON

Les adjoints : RICHARD Hervé. BORGNE Margot. LE SAOUT Gérard.

Les conseillers délégués : COCAIGN Lionel. CLECH Philippe. MORVAN Joëlle.

Les conseillers : ARGOUARCH Michel. FAILLER Maryse. LALLOUET QUEMENEUR Marie-Anne. LE GAC DE LANSALUT Ghislaine. MOGUEN Christine. PIROU Jérôme. PORZIER Isabelle. QUERE Armelle. TOUS Daniel.

Absents excusés :

CAR Guy – Pouvoir à CLECH Philippe. GUIHARD Gaëlle – Pouvoir à PIROU Jérôme. EVEN Fabienne – Pouvoir à HAMON Annie. DE BLASIO Stéfano – Pouvoir à COCAIGN Lionel. LEMEUNIER Denis – Pouvoir à ARGOUARCH Michel. LE SAOUT LE SCOURZIC Solenne – Pouvoir à MOGUEN Christine.

Absents : Lénaïck WILMOTTE

A été élu secrétaire de séance : PIROU Jérôme

Le PV de la dernière séance est adopté à l'unanimité

1. DÉCISIONS MODIFICATIVES 2018 SUR LE BUDGET GENERAL

Madame Le Maire indique que les comptes ont été examinés par la commission Finances qui s'est réunie le 13 novembre 2018.

Il n'y a pas de décision modificative à proprement parlé mais une décision modificative technique visant à corriger des anomalies d'imputation comptable.

CRÉDITS A OUVRIR						Montant
Sens	Section	Chap	Art.	Op	Objet	
D	I	21	21538	203	Autres réseaux	23 000,00
D	I	21	2128	200	Autres agencements et aménagements de terrains	2 800,00
Total						25 800,00 €

CRÉDITS A RÉDUIRE						Montant
Sens	Section	Chap	Art.	Op	Objet	
D	I	21	2111	ONA	Terrains nus	5 000,00
D	I	10	1068	OPFI	Excédents de fonctionnement capitalisés	20 800,00
Total						-25 800,00 €

DÉCISION : ADOPTE A L'UNANIMITÉ

2. PROJET DE MAISON MÉDICALE INTERCOMMUNALE : DEMANDES DE SUBVENTIONS

Madame Le maire présente le projet de maison médicale intercommunale.

Le projet porté par les communes de Henvic, Locquéholé et Taulé serait construit sur le terrain qui se situe derrière la pharmacie.

Même si la définition du projet dans ses aspects opérationnels n'est pas encore très aboutie, il convient de déposer les dossiers de demandes de subventions dans les délais c'est-à-dire avant la fin de l'année pour la DETR et les crédits de la Région via le contrat de partenariats.

Le plan de financement prévisionnel découle des estimatifs de surfaces nécessaires. Il est susceptible d'évoluer.

A ce stade, le coût du projet est estimé à 1 300 000 € HT. (Coût estimé pour une surface de 700 m² avec un coût moyen du m² de 1 850 € HT).

4 médecins généralistes intégreront la maison de santé, la plupart des professionnels de santé de la commune également.

Annie HAMON et Hervé RICHARD indique que la question du portage juridique n'est pas encore tranchée. Les élus des trois communes auraient souhaité pouvoir constituer un SIVU (syndicat intercommunal unique) mais, en application du SDCI (schéma départemental de coopération intercommunale), le sous-préfet a rejeté cette demande.

Christine MOGUEN demande à ce que soit anticipé, dans le calibrage du projet, la réforme du Plan Santé 2022 et plus précisément la création des postes des « assistants médicaux ».

Michel ARGOUARCH demande qui seront les locataires.

Hervé RICHARD indique que ce sera la SISA (société interprofessionnelle de soins ambulatoires) qui regroupera l'ensemble des professionnels de santé. Il rappelle que même les professionnels de santé qui n'intégreront pas physiquement la maison de santé peuvent intégrer la SISA.

Annie HAMON tient à souligner l'importance de l'association HTL dans la réussite du projet.

L'existence de l'association et le fait que les professionnels de santé travaillent tous dans le même sens est un atout majeur du point de vue des médecins et de l'ensemble des partenaires.

Les demandes de subventions portent sur 3 dispositifs :

- Les crédits de la Région Bretagne via le contrat de partenariat signé avec le Pays de Morlaix.
- Le FNADT (fonds nationale d'aménagement et de développement du territoire)

- La DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)

La Région Bretagne intervient à hauteur de 30 % du coût total HT du projet avec une aide plafonné à 100 000 €.

Le FNADT est sollicité sur le volet territorial et plus précisément sur l'action 3.3.

Le taux maximum d'intervention est fixé à 15 % et l'aide est plafonnée à 100 000 € HT.

En ce qui concerne la DETR, le projet relève de la priorité 3 « Maison médicale sous maîtrise d'ouvrage communale ou intercommunale ».

Le taux d'intervention se situe entre 20 % et 50 %. La circulaire préfectorale n'indique pas de montant plafond.

Compte-tenu des éléments ci-dessus, le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

Financier	Montant en €	% d'intervention
Etat- DETR	650 000 €	50%
Etat – FNADT	100 000 €	7,7 %
Région Bretagne	100 000 €	7,7 %
Autofinancement	450 000 €	34,60%
Total HT	1 300 000 €	100 %

Il est demandé au Conseil Municipal de :

- Valider le projet
- approuver le plan de financement ci-dessus,
- solliciter l'attribution des subventions selon le plan de financement ci-dessus
- autorise le maire à modifier, en fonction de l'avancée du projet, le coût prévisionnel et le plan de financement prévisionnel dans le cadre des demandes de subventions
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

DÉCISION : ADOPTE A L'UNANIMITÉ

3. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Il est proposé de modifier le tableau des effectifs afin de :

- créer un poste d'adjoint du patrimoine à temps plein
- supprimer un poste d'adjoint du patrimoine à temps non complet (mi-temps)
- supprimer un poste d'adjoint administratif à temps non complet (mi-temps)

Ces modifications entreront en vigueur au 1^{er} avril.

Il s'agit aussi de modifier les durées de temps de travail pour certains agents à temps non complet comme suit (entrée en vigueur au 1^{er} décembre)

- Augmentation de 18h à 27h pour un poste d'adjoint technique
- Augmentation de 23h à 32 h pour un poste d'adjoint d'animation
- Augmentation de 16h à 22 h pour un poste d'adjoint technique

Ainsi, il est demandé au Conseil Municipal de modifier le tableau des effectifs et de le dresser comme suit :

TEMPS COMPLET			
Filière	Cadre d'emploi	Grade	Nb de poste
Administrative	Attaché	Attaché	1
	Rédacteur	Rédacteur tous grades	3
	Adjoint	Adjoint tous grades	1
Technique	Technicien	Technicien tous grades	1
	Adjoint	Adjoint tous grades	7
Animation	Adjoint	Adjoint d'animation tous grades	1
Police Municipale	Chef de police municipale	Chef de police municipale	1
Culturelle	Adjoint du patrimoine	Adjoint du patrimoine tous grade	1
TOTAL			16

TEMPS NON COMPLET			
Technique	Adjoint	Adjoint technique tous grades	6
Médico-sociale	ATSEM	Atsem tous grades	2
Animation	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation tous grade	2
TOTAL			10

Le tableau ci-dessous précise les quotités de temps de travail pour les agents à temps non complet :

FILIÈRE	GRADE	Nb	Quotité
Technique	Adjoint technique tous grades	6	27
			28
			28
			28,25
			28
			22
Médico-sociale	Atsem tous grade	2	28
			29,16
Animation	adjoint d'animation	2	32
			32

DÉCISION : ADOPTE A L'UNANIMITÉ

4. ADHÉSION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION « PRÉVOYANCE » PROPOSÉE PAR LE CDG 29

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code des assurances, de la mutualité et de la sécurité sociale,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25 alinéa 6,

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu la circulaire n° RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 23/03/2018 décidant de se joindre à la procédure de mise en concurrence engagée par le Centre de Gestion du Finistère,

Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre de gestion du Finistère en date du 26 septembre 2018 portant choix de la convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire,

Vu la convention de participation prévoyance signée entre le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Finistère et CNP/SOFAXIS signée pour une durée de 6 ans à compter du 1er janvier 2019,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 9 novembre 2012 prise après avis du comité technique, relative aux modalités de participation financière de l'employeur,
Considérant que le Centre de gestion du Finistère propose une offre mutualisée par le biais d'une convention de participation,

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- décider d'adhérer à la convention de participation telle que mise en œuvre par le Centre de gestion du Finistère, à compter du 1er janvier 2019, pour une durée de 6 ans et prend acte des conditions d'adhésion fixées par celle-ci.
- d'autoriser Madame Le Maire à signer l'ensemble des actes et décisions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- de préciser que les modalités de versement de la participation de la collectivité adoptées par délibération du 9 juin 2017 demeurent inchangées et que cette participation sera accordée exclusivement au contrat référencé par le Centre de gestion du Finistère pour son caractère solidaire et responsable.
- de prendre l'engagement d'inscrire les crédits nécessaires aux budgets des exercices correspondants.

DÉCISION : ADOPTE A L'UNANIMITÉ

5. MODIFICATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AVEC LE CLUB DE HANDBALL

Madame Le Maire rappelle aux membres du conseil que lors de la séance du 17/11/2017, l'autorisation lui a été donnée de signer une convention de mise à disposition d'une salariée du club de handball de Taulé afin qu'elle puisse intervenir dans le cadre de l'ALSH pour l'animation d'activités sportives.

Pour prendre en compte une modification du statut de la salariée qui intervient, il convient d'autoriser Madame Le Maire à signer un avenant à cette convention.

DÉCISION : ADOPTE A L'UNANIMITÉ

6. COMMUNICATION DES RAPPORTS ANNUELS DES SERVICES EAU ET ASSAINISSEMENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

Madame Le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose la réalisation de rapports annuels sur le prix et la qualité des services d'eau potable et d'assainissement collectif.

Morlaix Communauté a élaboré et transmis les deux rapports.

Ces rapports sont publics et permettent d'informer les usagers des services eau et assainissement.

Chaque conseiller municipal ayant reçu un exemplaire des rapports des services Eau et Assainissement de l'année 2017, Madame Le Maire soumet ces rapports, pour information au Conseil Municipal.

DÉCISION : ADOPTE A L'UNANIMITÉ

7. COMMUNICATION DU RAPPORT ANNUEL 2017 DE MORLAIX COMMUNAUTÉ

Madame Le Maire rappelle que le rapport annuel d'activité de Morlaix Communauté doit être produit chaque année.

Il est mis à disposition du public à l'accueil de la mairie et a été transmis à chaque conseiller municipal.

Le conseil Municipal de Taulé prend acte de la présentation de ce rapport au conseil municipal.

DÉCISION : ADOPTE A L'UNANIMITÉ

Le point 8 relatif à la procédure de rachat du PLU par Morlaix Communauté est retiré de l'ordre du jour.

QUESTIONS DIVERSES :

- ✓ Mise en œuvre de la réforme de la gestion de la liste électorale :

Le maire rappelle au Conseil Municipal que la réforme de la gestion de la liste électorale entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2019.

Les conseillers municipaux ont reçu un courrier du maire au sujet de la commission de contrôle.

La commission se compose de cinq conseillers municipaux. Ils sont nommés par arrêté préfectoral sur proposition du maire comme suit :

- 3 appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges
- 2 appartenant à la deuxième liste

Il est possible de prévoir pour chaque titulaire un membre suppléant.

Suite aux retours reçus en mairie, les membres suivants seront proposés au Préfet :

QUERE Armelle	DE BLASIO Stéfano
COCAIGN Lionel	LALLOUET QUEMENEUR Marie-Anne
PORZIER Isabelle	CLECH Philippe
LEMEUNIER Denis	ARGOUARCH Michel
MOGUEN Christine	LE GAC DE LANSALUT Ghislaine

RAPPORT DES COMMISSIONS :

- Enfance –Jeunesse – Vie associative :

Hervé RICHARD remercie vivement tous les bénévoles qui ont participé aux courses du Saint-pol Morlaix et Taulé Morlaix.

Il indique que le Téléthon aura lieu cette année les 8 et 9 décembre à Carantec. Les élus qui souhaitent y apporter leur aide sont invités à se manifester en mairie.

- Culture, tourisme et cadre de vie

Margot BORGNE rappelle que les donateurs pour la restauration de la Chapelle Saint Herbot sont invités à une réunion de chantier le mercredi 28 novembre à 11 heures.

La commission se réunira le 5 décembre prochain avec à l'ordre du jour l'amorce du travail pour l'exposition sur la chapelle Saint Herbot et l'opération « Taulé sans voiture ». Elle précise que cette opération se déroulera pendant la semaine du développement durable fin mai début juin.

Suite aux intempéries du 3 juin, certains chemins de randonnées ont été bien endommagés. Les principaux travaux de restauration ont été effectués. Il reste un point à traiter sur le circuit du vieux châtel mais il a été décidé que les travaux seront réalisés en mars- avril 2019.

Marie-Anne LALLOUET-QUEMENEUR demande à avoir communication du rapport sur la deuxième campagne de lutte contre le gaspillage alimentaire.

- Voirie, réseaux :

Gérard LE SAOUT rappelle les principaux points qui ont été abordés par la commission lors de sa réunion du 12/10/2018 :

- Aménagement des rues des bruyères et du terrain des sports afin de réduire la vitesse de circulation
- Programme voirie 2018-2019
- Point sur les travaux liés aux intempéries du 3 juin

Il fait également le point sur les travaux en cours :

- Route de la gare : Les travaux conduits par Morlaix Communauté pour les changements des réseaux se termineront en décembre.
- Les travaux d'aménagement de la voirie et de création des pistes cyclables devraient débuter en avril.

Michel ARGOUARCH souhaite qu'un aménagement soit réalisé au niveau de l'entrée du bois de Saint Herbot du côté de la résidence Saint Herbot.

Il suggère la création d'un espace partagé où la vitesse serait limitée à 20 km/h.

Gérard LE SAOUT indique que le sujet sera à étudier.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée.

Fin de séance à 21h50.

ÉMARGEMENTS :

HAMON Annie	
RICHARD Hervé	
BORGNE Margot	
CAR Guv	
GUIHARD Gaëlle	
LE SAOUT Gérard	
CLECH Philippe	
COCAIGN Lionel	
MORVAN Joëlle	
ARGOUARCH Michel	
DE BLASIO Stefano	
EVEN Fabienne	
FAILLER Marvse	
LALLOUET-QUEMENEUR Marie-Anne	
LE GAC DE LANSALUT Ghislaine	
LEMEUNIER Denis	
LE SAOUT-LE SCOURZIC Solenne	
MOGUEN Christine	
PIROU Jérôme	
PORZIER ISABELLE	
QUERE Armelle	
TOUS Daniel	
WILMOTTE Lénaïck	